



COMPTE-RENDU du Conseil Municipal Séance du 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 22 mars à dix-sept heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monique RAQUET, la plus âgée des membres du conseil, jusqu'à l'élection du Maire.

Étaient présents : Monique Raquet, Marie Fradin, Gérald Bordiga, Rémi Raimbault, Orianna Duhamel, Hélène Auboyet, Jean-Michel Mathieu, Philippe Samuel, Julien Soubra, Nathalie Tumbarello.

Absents : Geert Deschoolmeester

Procurations : Geert Deschoolmeester à Orianna Duhamel

Secrétaire : Orianna Duhamel

Date de la convocation : 17 mars 2026

Heure de début : 17h40

Le compte rendu du conseil municipal du 2 mars 2026 a été adopté à l'unanimité.

- INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

> Election du Maire

Après vérification du quorum et sous la présidence de Monique Raquet, le maire sortant Gérald BORDIGA présente sa candidature. Pas d'autre candidat.

Après avoir procédé au vote, les membres du Conseil Municipal élisent Gérald BORDIGA à l'unanimité (11 voix)

> Détermination du nombre d'Adjoints

Après les précisions données par le Maire, le conseil municipal fixe à 3 le nombre des adjoints au maire.

> Election des Adjoints

Après les précisions données par le Maire, une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire se présente. Sont élus à l'unanimité :

Marie Fradin, 1ere adjointe (11 voix)

Jean-Michel Mathieu, 2eme adjoint (11 voix)

Monique Raquet, 3eme adjoint (11 voix)

> Lecture et distribution de la Charte de l' élu local

- TRAVAUX ENFOUISSEMENT / VOIRIE AU VILLAGE

> Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix des entreprises proposés par la CAO du 03/03/26.

Lot 1 : Réseaux – Attribué à l'entreprise SAMTP05 – 05190 Théus – pour un montant des travaux de 165 459,00 € HT.

Lot 2 : Voirie – Attribué à l'entreprise LA COLAS – 05230 La Bâtie Neuve - pour un montant des travaux de 90 610,00 € HT.

- QUESTIONS DIVERSES : Ras

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 18h48

Fait à Jarjayes, le 14 avril 2026

Le Maire, Gérald BORDIGA

